

COMMUNIQUÉ :

L'Archevêché de Montréal rend public le rapport indépendant sur les plaintes envers l'ex-prêtre Brian Boucher

L'honorable Capriolo coprésidera le comité d'application des recommandations

Montréal, le 25 novembre 2020 – L'Archevêché catholique romain de Montréal a rendu public le rapport de l'enquête indépendante relative au traitement des plaintes reçues à propos de l'ex-prêtre Brian Boucher. Le rapport de 276 pages réalisé par l'honorable Pepita G. Capriolo, juge retraitée de la Cour supérieure du Québec, a été rendu public aujourd'hui lors d'une conférence de presse en sa présence et celle de Mgr Christian Lépine, Archevêque de Montréal.

L'Archevêque avait mandaté l'honorable Capriolo en novembre 2019 afin d'enquêter sur « qui savait quoi et quand » relativement aux plaintes formulées à l'endroit de M. Boucher, à compter de son entrée au séminaire jusqu'en 2019. L'Archevêché avait initié une enquête canonique relative à son comportement quatre années auparavant, en 2015.

« J'ai eu le soutien de Monseigneur Lépine. Ni lui ni aucun autre membre de l'Archevêché n'a tenté de limiter ou de restreindre la portée de mon enquête », a affirmé la juge retraitée en conférence de presse. L'auteure du rapport a obtenu l'accès indépendant à des centaines de documents ainsi qu'à toute personne dont elle jugeait le témoignage opportun, soit plus de 60 témoins. Le rapport se conclut par 31 recommandations énoncées dans le but d'assurer la responsabilité, la transparence et l'imputabilité de l'Archevêché et d'ainsi réduire la récurrence d'abus similaires.

Le rapport révèle que, tout au long de l'implication de Brian Boucher au sein de l'Archidiocèse, ses aptitudes de séminariste puis de prêtre ont été remises en question, mais que ce n'est qu'en 2015 qu'une enquête sérieuse a été entreprise, menant à ses procès criminel et canonique.

« Jusqu'en 2016, personne n'avait allégué avoir été victime d'abus sexuel pendant sa minorité de la part de Boucher. Aucun parent n'avait porté une telle accusation à l'attention de ses supérieurs. Mais il n'y a pas de quoi disculper les autorités ecclésiastiques prématurément », écrit l'honorable Capriolo dans son rapport.

Les comportements inacceptables de Boucher avaient fait l'objet de multiples plaintes depuis le début de son implication dans l'Église. Ces plaintes ont porté sur son autoritarisme, sa violence verbale et parfois physique. De plus, « on avait observé Boucher entretenir une relation intime et inquiétante avec un jeune garçon à la fin des années 90. Le rapport indique que, malgré les nombreuses inquiétudes soulevées par cette relation, aucune enquête n'eut lieu à cette époque.

L'honorable Capriolo souligne que « L'absence d'imputabilité (...) figure au premier rang de ces causes. Ces personnes se sont lancé la balle, sans jamais se charger des plaintes reçues. » Elle note également que « La culture du secret qui prévalait au sein de l'Église durant la période couverte par la présente enquête » a causé la disparition d'importants documents et l'absence généralisée de traces écrites.

Les 31 recommandations peuvent être résumées comme suit :

- La création d'un modèle organisationnel dans lequel les responsabilités de tous sont clairement définies et dont les manquements sont accompagnés de sanctions ;
- La modification du mandat du comité aviseur qui serait chargé d'étudier toutes les plaintes d'abus sans se limiter aux agressions sexuelles de mineurs ;
- La tenue d'un registre des plaintes et la création d'un poste d'ombudsman externe et facilement joignable ;
- La création d'un programme éducatif sur l'impact des abus et sur la responsabilité de chacun de les prévenir et de les dénoncer ;
- La concentration des dossiers individuels des membres du clergé dans un seul emplacement et la tenue rigoureuse et systématique des archives secrètes ;
- L'offre de soutien psychologique et juridique aux victimes (séparément de toute référence au soutien aux personnes accusées d'abus) ;
- Un audit externe annuel de l'implantation des recommandations.

La réaction de l'Archevêché de Montréal

Mgr Christian Lépine s'est d'abord adressé aux victimes et aux personnes qui ont été affectées par le comportement de Brian Boucher.

« Au nom de l'Église catholique à Montréal et en mon nom personnel, je tiens à exprimer aux victimes, à leurs proches et à leurs communautés toute la tristesse que nous éprouvons. Vous avez subi les conséquences de terribles actes criminels, qui n'auraient jamais, jamais dû survenir », a affirmé Mgr Lépine.

L'Archevêque a ensuite fait part de sa sincère reconnaissance à l'honorable Capriolo : « Vous avez accompli avec rigueur cette tâche exigeante, dans des circonstances difficiles et à propos d'un sujet éprouvant. Nous vous en sommes reconnaissants. »

« Nous accueillons les conclusions de votre rapport avec humilité et un profond regret. Nous nous engageons à agir de façon décisive afin de prévenir de telles situations », a-t-il souligné.

L'Archevêque a indiqué que l'enquête externe avait été mandatée afin de fournir à l'Archevêché les outils nécessaires afin de poursuivre la transformation déjà amorcée, afin qu'au sein de l'Église catholique toute personne se sente en confiance et en sécurité, en toutes circonstances.

Pour assurer le succès de cette transformation, il est essentiel d'abord de connaître la vérité sur les conditions et les circonstances qui ont permis au comportement de M. Boucher de persister aussi longtemps avant qu'une enquête criminelle soit entreprise puis d'agir en toute transparence, a-t-il souligné.

« L'objectif n'est pas de pointer quiconque du doigt, mais de découvrir les lacunes et les faiblesses de nos structures et de nos politiques, afin que nous puissions apporter les changements nécessaires », a-t-il expliqué.

« Nous avons déjà amorcé cette transformation, notamment avec la mise en œuvre de notre Politique diocésaine de pastorale responsable, ainsi qu'avec l'enquête sur Boucher, qui a mené à son arrestation et à sa condamnation », a ajouté Mgr Lépine.

« Nous saluons les recommandations du rapport Capriolo et nous nous engageons à poursuivre le processus de changement qui pourrait à l'avenir faciliter la tenue d'enquêtes approfondies et la prise de décisions rapide », a-t-il assuré.

Le comité d'application des recommandations

L'Archevêque a déclaré que les lacunes et les faiblesses identifiées dans les structures diocésaines et la culture de l'organisation seront comblées par la mise en œuvre des 31 recommandations proposées. Le juge Capriolo a accepté de coprésider avec Mgr Lépine le comité qui veillera à la mise en place des mesures. Les autres membres du comité seront nommés sous peu. La mise en œuvre des recommandations devrait être terminée d'ici l'automne prochain.

Le rapport a été communiqué au Vatican, notamment à la Congrégation pour la doctrine de la foi et à la Congrégation pour les évêques.

L'audit statistique

L'audit statistique des dossiers diocésains de 1940 à nos jours, qui compilera le nombre d'allégations d'abus sexuels sur des mineurs visant des membres du clergé de l'Église catholique à Montréal, débutera en début d'année 2021. Cet audit avait été initialement confié à la juge à la retraite Anne-Marie Trahan, prématurément décédée.

À propos de Brian Boucher

M. Boucher avait été ordonné prêtre en 1996. Il a été reconnu coupable par le tribunal criminel et pénal en janvier 2019 et condamné à une peine de prison le 25 mars 2019 pour avoir agressé sexuellement deux mineurs. L'Archevêché de Montréal lui avait retiré ses facultés sacerdotales dès décembre 2015 après avoir reçu des allégations de comportement inapproprié, déclenchant une enquête canonique. En octobre 2016, un procès administratif canonique a été ouvert, pour lequel le Vatican a nommé Mgr Lépine comme juge, avec le pouvoir de rendre un verdict et une sentence définitifs. À la suite du dépôt d'accusations criminelles en mars 2017, l'Archevêché a temporairement suspendu la procédure judiciaire de l'Église, une pratique habituelle lors de procédures civiles ou criminelles concomitantes.

Le procès canonique a repris le 22 février 2019, après la condamnation de Boucher. Mgr Lépine a rendu son verdict 11 jours plus tard, imposant la peine la plus lourde pour un membre du clergé : la laïcisation.



Accès au rapport et à la conférence de presse

Le rapport Capriolo sera rendu public sur le site internet www.diocesemontreal.org de l'Église catholique à Montréal aujourd'hui à partir de 14 h 30. Pour lire le rapport complet, veuillez cliquer [ici](#).

La conférence de presse sera accessible sur la [chaîne YouTube de l'Église catholique à Montréal](#) à la fin de l'après-midi du 25 novembre.

- 30 -

Source et information :

Erika Jacinto

Attachée de presse de l'archevêque
Directrice, Communications et relations avec les médias
Archidiocèse catholique romain de Montréal
ejacinto@diocesemontreal.org